



Contact : Pierre BOUKHALFA
2, avenue Pierre Mendès France
74960 CRAN GEVRIER
04.50.46.84.34
mél : pierre.boukhalfa@worldonline.fr
Site : <http://galopin74.free.fr>

Le syndicaliste Christian Turpault passe en conseil de discipline lundi prochain après-midi.

En plus de 30 ans de carrière, il s'est pourtant montré un élément de confiance et de sérieux : alors qu'il n'était qu'agent administratif titulaire remplaçant, on lui a confié des remplacements de SASU ou attaché, notamment à des postes de gestionnaires. Partout, il a fait preuve d'un sérieux total et d'un volontarisme sans faille. Animé d'un dévouement total au service public, il est connu pour avoir multiplié les heures supplémentaires pour accomplir toujours mieux les tâches qui lui ont été confiées.

Ses qualités ont été reconnues par ses différents supérieurs hiérarchiques, à l'exception de sa dernière année au L.P. Sommeiller : comme les autres syndicalistes de l'établissement, il a vu sa note bloquée alors que les 3 années précédentes, sa note avait augmenté d'au moins 0,3 point. Le motif ? Trop d'absences auraient empêché le proviseur de pouvoir évaluer son travail ! Les faits ? L'intéressé avait une décharge syndicale nationale de 50% et un mandat de commissaire paritaire ! Pour la petite histoire, chaque semaine, le même proviseur rencontrait Christian Turpault, qui lui faisait signer des bons de commande ; il le recevait généralement après son service qui terminait à 17H et Christian acceptait des demi-heures voire des heures supplémentaires ni rémunérées ni reconnues. Pourtant, notre syndicaliste, bien que très mal payé et élevant seuls deux enfants, avait demandé à être comptabilisé comme gréviste lorsque les jours de grève tombaient pendant sa décharge.

Ses activités syndicales et son intégrité l'ont amené à être le premier à dénoncer les malversations au L.P. Sommeiller dans l'incrédulité générale et face à un véritable harcèlement moral à son encontre, les différentes hiérarchies soutenant systématiquement ces pratiques indignes. Mais en 1997, il quitte le L.P. suite à sa réussite au concours de SASU (il a été plusieurs fois admissible tant au concours de SASU qu'à celui d'attaché), ce qui soumettra les autres syndicalistes du lycée, qui continueront son combat, à une répression toujours plus forte : après la F.S.U., la F.E.N. et la C.G.T. y seront détruites.

A noter que deux personnes de Chambéry devront aller à l'inspection académique d'Annecy pour que lui l'Annécien soit nommé à Rumilly. Malgré un poste non logé et donc des coûts plus la fatigue de transports, il s'acquittera de ses nouvelles responsabilités à la satisfaction générale, ce qui l'amènera à postuler à la responsabilité de la gestion du collège de Thônes, qu'il occupera efficacement et avec succès.

Mais, après avoir mis entre parenthèses ses responsabilités syndicales pour se consacrer à ses postes de SASU, il a repris son activité et, une fois de plus, son volontarisme et son efficacité ont été reconnus : alors qu'il est non-enseignant, la F.S.U. de Haute-Savoie le portera à sa tête (il doit être le seul non-enseignant plébiscité dans ce syndicat où les enseignants sont ultra-majoritaires). En tant que tel, il a permis que la F.S.U. prenne toute sa place dans la lutte contre le C.P.E.. C'est certainement ce qui lui est reproché aujourd'hui...

Il y a bien peu de chance que le rectorat de Grenoble, qui a soutenu toutes les répressions et notamment les malversations à Sommeiller, ne condamne pas une nouvelle fois un syndicaliste.

Mais la mobilisation doit montrer premièrement au rectorat que les citoyens refusent l'anti-syndicalisme en général et cette nouvelle agression en particulier et deuxièmement à Christian Turpault que quel que soit le jugement rendu, il sera considéré comme nul et que la confiance et l'estime qu'il a acquis lui seront maintenues et qu'il pourra compter sur notre solidarité immuable.